



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-19-0647 du 22/05/2019

Arrêté du 23 avril 2019

ARRETE PORTANT REINTEGRATION ET RADIATION DES CADRES DE LA DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES D'UNE INSPECTRICE DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES, CLASSE NORMALE

Bureau RH-1B

RÉSUMÉ

Cet arrêté porte réintégration et radiation des cadres de la direction générale des Finances publiques d'une inspectrice divisionnaire des Finances publiques, classe normale.

Date d'application : 01/01/2019

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT RÉINTÉGRATION ET RADIATION DES CADRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES D'UNE INSPECTRICE DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES, CLASSE NORMALE..... 3

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT RÉINTÉGRATION ET RADIATION DES CADRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES D'UNE INSPECTRICE DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES, CLASSE NORMALE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Action
et des Comptes Publics

ARRÊTÉ

portant réintégration et radiation des cadres de la direction générale des Finances publiques
d'une inspectrice divisionnaire des finances publiques, classe normale

LE MINISTRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS,

- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
 - VU le décret n° 85-986 du 16 septembre 1985 modifié relatif au régime particulier de certaines positions des fonctionnaires de l'Etat, à la mise à disposition, à l'intégration et à la cessation définitive de fonctions ;
 - VU le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la direction générale des finances publiques ;
 - VU le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
 - VU le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 modifié relatif au statut particulier de la catégorie A de la direction générale des finances publiques ;
 - VU le décret n° 2017-1391 du 21 septembre 2017 relatif au corps de catégorie A de la direction générale des finances publiques et à divers emplois des ministères économiques et financiers ;
 - VU l'arrêté du 19 avril 2019 du secrétariat général des ministères économiques et financiers portant intégration après position normale d'activité au 1^{er} janvier 2019 ;
- Sur la demande de l'intéressée.

ARRÊTE :

Article premier : Madame Véronique BENSARD, matricule DGFIP n° 874682, inspectrice divisionnaire des finances publiques, classe normale, est réintégrée dans son corps d'origine et radiée des cadres de la direction générale des Finances publiques, à compter du 1^{er} janvier 2019, date de son intégration dans le corps des attachés d'administration de l'Etat.

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié à qui de droit.

FAIT À PARIS, LE 23 AVRIL 2019

POUR LE MINISTRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS,
POUR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES FINANCES PUBLIQUES,
L'ADMINISTRATRICE CIVILE HORS CLASSE
CHEF DU BUREAU RH1B

FLORENCE PLOYART